

# Foyer Fontainois Magazine

n°15  
SEPTEMBRE 2021



**Pages 3-4**  
« La nouvelle équipe du  
Foyer Fontainois »



**Pages 6-7**  
« Récolte des  
revenus 2022 »



**Pages 9-10**  
« Plan  
d'embellissement »





# Sommaire

Edito : Présentation de la nouvelle équipe .....	3-4
CCLP : Présentation .....	5
Gestion locative : Collecte des revenus 2022 .....	6-7
Comptabilité : Précompte immobilier .....	8
Technique : Plan embellissement – Rénovation axe 1 et axe 2 .....	9-10
Gestion locative : Accompagnement social et aides aux sinistrés .....	11
Technique : Fiche pratique : Comment préparer son logement avant l'hiver ? .....	12-13
Infos : Respecter les parties communes .....	14
AMO : Collaboration .....	15
Régie de Quartier : Départ à la retraite .....	16
Interview : Départ à la retraite de notre agent environnemental .....	17
Environnement : Campagne BEWAP .....	18
Propreté : Calendrier TIBI .....	19
Contacts .....	20

Tri-annuel – Parution 3 fois par an.

**Graphisme et impression:** Bietlot imprimerie

**Comité de rédaction:**

Cassandra Melczer, Valérie Marchal, Laura Firmani, Meredith Callens, Sabine Lenders, Nathalie Raps, Baptiste Silvestri, José Galan, Cédric Balieu.

**Editeur Responsable:**

Cédric BALIEU, Directeur-Gérant  
Rue de l'Alouette 14/52 - 6140 Fontaine-l'Evêque





## PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE DU FOYER FONTAINOIS



### CASSANDRE MELCZER ASSISTANTE DE DIRECTION

« Je suis la nouvelle assistante de direction du Foyer Fontainois. En fonction depuis maintenant un an au sein du service administratif, je m'occupe de la gestion administrative au sein du service locatif en soutien à notre Référente sociale, Meredith Callens. Je m'occupe principalement de l'accueil téléphonique au niveau administratif et effectue également des pré-visites lors d'attribution de logement.

Diplômée en 2016 de la HEPH Condorcet de Charleroi en secrétariat de direction, j'ai effectué plusieurs emplois administratifs dans le secteur privé (pharmaceutique, vente, automobile,...). Je me suis dirigée vers le secteur publique et social pour mon côté empathique et mon envie d'aider les gens dans leurs démarches. »



### MEREDITH CALLENS RÉFÉRENTE SOCIALE

« Je suis entrée en fonction au sein du Foyer Fontainois depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Lors de ma dernière année d'étude supérieure, j'ai réalisé mon stage au sein d'une société de logement de service public. Conquise par la diversité du métier, c'est tout naturellement que je me suis dirigée vers ce type de structure lorsque j'ai été diplômée.

Actuellement, j'occupe la place de Référente Sociale.

Ma fonction est axée sur l'accompagnement social des locataires et des candidats-locataires.

Mon rôle est de déceler les problématiques en matière de pédagogie de l'habité par le biais de visites à domicile. Mais aussi dans l'aide au relogement dans le cadre de demandes de mutations pour facilités d'accès ou autres. »



### JOSÉ GALAN AGENT IMMOBILIER

« Je suis en fonction au sein du Foyer depuis septembre 2020 comme agent immobilier.

J'ai dirigé pendant 16 ans une entreprise de construction de classe 4 spécialisée dans les aménagements intérieurs et d'isolations. En 2018, j'ai repris des études en expertise immobilière pour changer d'orientation afin de retrouver un équilibre entre vie professionnelle et familiale.

Mon rôle au sein du Foyer est de réaliser les états des lieux d'entrées et de sorties des logements et d'aider le service technique dans les travaux de remise en location des biens. »



# Edito



## BAPTISTE SILVESTRI GESTIONNAIRE DE PROJET

« Entré en fonction au début du mois de février de cette année, je viens compléter l'équipe technique en place avec mon titre de gestionnaire de projets. J'ai obtenu un Bachelier en construction en 2014 et j'ai pu acquérir une expérience de conducteur/gestionnaire de travaux au sein d'une entreprise de construction de classe 8 de la région de Charleroi.

Nous aurons sans doute l'occasion de nous rencontrer lors de la préparation et suivi des différents chantiers qui seront lancés prochainement ou lors de vos soucis techniques liés à votre logement. »



## NATHALIE RAPS GESTIONNAIRE DE PROJET

« Depuis le mois de janvier de cette année, j'ai eu la chance de pouvoir me joindre à l'équipe du Foyer Fontainois en tant que gestionnaire de projets au sein du service technique.

Forte d'une expérience professionnelle de plus de 10 années dans la construction en tant qu'architecte et

paysagiste, je mets au service du Foyer Fontainois mes connaissances en vue de la réalisation de chantiers pour répondre au mieux à vos attentes.

Vous me rencontrerez sur chantier la majeure partie du temps ou lors de visites de vos logements dans le but de la réalisation de vos travaux de rénovations. »



## CÉDRIC BALIEU DIRECTEUR-GÉRANT

« Issu d'une famille de comptables et ayant toujours été plus attiré par les chiffres que la littérature, j'ai tout naturellement étudié les sciences de gestion et complété mon cursus par un master en finance. Mon parcours professionnel a débuté en 2007 et j'ai eu l'occasion de bâtir une expérience mixte dans le secteur financier en étant tour à tour auditeur dans un « Big 4 », contrôleur de gestion dans le secteur événementiel, consultant, mais également finance manager pour un label musical. C'est seulement après 9 ans que j'ai quitté la région Bruxelloise et Flamande pour revenir à mes origines au Pays de Charleroi (c'est toi que je préfère !) en rejoignant la Société Wallonne

du Logement en tant que contrôleur de gestion. Faisant partie de ces belges qui ont « une brique dans le ventre », j'ai tout de suite été séduit par ce secteur ô combien essentiel qu'est le logement public, qui permet à quelque 100.000 ménages wallons d'avoir un toit, une assistance, un repère.

Après avoir collaboré pendant une grosse année au redressement du Logis Quaregnonnais en tant que Commissaire spécial du Gouvernement, j'ai pu rejoindre l'équipe du Foyer Fontainois en tant que Directeur-gérant en septembre 2020, bien motivé à relever ce superbe défi avec toute l'équipe. »



## PRÉSENTATION DU NOUVEAU CCLP

Depuis peu, le Foyer Fontainois a procédé à une nouvelle élection des membres du Conseil Consultatif des Locataires et des Propriétaires.

### MAIS QUEL EST LE RÔLE DU CCLP ?

Il est composé de locataires et propriétaires bénévoles qui s'investissent personnellement et collégialement pour représenter au mieux les intérêts de l'ensemble des locataires et propriétaires du Foyer Fontainois et en être le relais auprès de celui-ci.

Deux membres du CCLP siègent d'ailleurs au sein du Conseil d'Administration.

Les membres sont à votre écoute afin de trouver avec la SLSP, une solution à vos demandes concernant tous problèmes collectifs... Nous disons bien « collectifs » car ils sont soumis à la Réglementation Wallonne, ainsi que celle de la Société Wallonne du Logement, qui stipule bien qu'ils ne peuvent pas prendre en charge toute demande individuelle, c'est pour cela qu'il y a des permanences administratives et techniques au sein du Foyer Fontainois.

Ensuite, ils sont également disponibles pour accueillir les nouveaux locataires afin de pouvoir les aiguiller le cas échéant.

Nous pourrions en dire davantage mais le mieux, si vous rencontrez des problèmes collectifs ou si vous venez d'emménager, c'est de prendre contact avec eux et ce, uniquement du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00. Nous vous remercions d'avance de bien vouloir respecter cet horaire.

Concernant les problèmes de voisinage, nous vous rappelons que cela ressort des compétences de la Police.

Aussi, pour répondre au mieux aux besoins des locataires, le CCLP est partenaire du Foyer Fontainois, de l'AMO et de la Régie de Quartier pour toute manifestation (Fête des voisins, Chasse aux œufs, etc.) mais également dans le cadre d'achats divers comme les tables forestières au Jardin Partagé, etc.

### QUI FAIT PARTIE DU CCLP ?

Nous retrouvons sept locataires du Foyer Fontainois qui siègent au sein du CCLP :

- Emile GOVAERTS – Président  
0497/27.07.80 - govaerts52@gmail.com
- Véronique ANTONIONI – Trésorière  
0470/53.71.80
- Francesco DI MARCO – Secrétaire  
0477/50.62.23 - dimfrancesco@gmail.com
- Aurore BERNARD – membre  
abzoraline@gmail.com
- Adem SENAL – membre  
ademsenal@hotmail.com
- Marjorie PROVOST – membre
- Rachida ARANKO – membre

C'est donc en mon nom et celui des autres membres du CCLP que nous vous envoyons toutes nos salutations.

Pour le CCLP,  
Emile Govaerts,  
Président.



# Gestion locative

## RÉCOLTE DES REVENUS ANNUELS

Comme chaque année, votre société de logement va recalculer votre loyer au 1<sup>er</sup> janvier. C'est pour cette raison qu'un courrier reprenant toutes les informations nécessaires vous a été envoyé au début du mois de juillet.



Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, votre loyer est recalculé suivant la réglementation en vigueur. Pour ce faire, nous vous demanderons de nous faire parvenir :

QUELS DOCUMENTS ?	OÙ VOUS LE PROCURER ?
<b>DOCUMENTS OBLIGATOIRES</b>	
Une composition de ménage récente	- Avec votre carte d'identité via le site : <a href="https://fontaineleveque.guichet-citoyen.be/demarches/">https://fontaineleveque.guichet-citoyen.be/demarches/</a> - Au service population de votre commune.
L'avertissement extrait de rôle exercice d'imposition 2020 – année de revenus 2019 pour tous les occupants du logement	- Via le site : <a href="https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/">https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/</a> - En contactant le bureau des contributions du SPF Finances au 02/572.57.57 (du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00).
Les attestations prouvant les revenus actuels de tous les occupants du logement	- Ouvriers/employés/intérimaires/fonctionnaires : 3 dernières fiches de salaires, - Pensionnés : 3 dernières fiches de pension, - Chômage : attestation officielle de votre caisse de chômage, - Mutuelle : attestation officielle de la mutuelle, - CPAS : Attestation officielle du CPAS, - Absence de revenus : déclaration sur l'honneur d'absence de revenus.
La copie du contrat d'assurance incendie	- Via votre courtier en assurance.
<b>DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	
L'attestation SPF Sécurité sociale (Vierge Noire) si handicap à + de 66%	- Via le site : <a href="https://handicap.belgium.be/fr/reconnaissance-handicap/conditions-reconnaissance.htm">https://handicap.belgium.be/fr/reconnaissance-handicap/conditions-reconnaissance.htm</a> - En contactant le SPF Sécurité Sociale au 0800/98 799 (Tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30, sauf le mercredi).
L'attestation de perception des allocations familiales	- Via votre caisse d'allocations familiales.
Une copie du jugement concernant les modalités d'hébergement	- Via votre avocat ou Juge de Paix.
La justification des paiements de pension alimentaire (depuis janvier 2021)	- Les extraits de compte depuis janvier 2021.
Une attestation de fréquentation scolaire pour les enfants de plus de 18 ans.	- Via l'établissement scolaire fréquenté.

Si vous ne nous fournissez pas ces documents, votre loyer sera augmenté automatiquement au maximum ou votre congé-renon pourrait vous être signifié.

# Gestion locative



## **POUR LES LOCATAIRES D'UN LOGEMENT SOCIAL :**

Un premier courrier précisant les documents nécessaires au calcul de loyer 2021 a été adressé à l'ensemble des locataires au début du mois de juillet.

Dans, le cadre de cette procédure, l'entièreté de vos documents devra nous être remis pour le 30 septembre 2021 au plus tard. Un courrier de rappel en envoi simple sera envoyé à tous locataires ayant rendu un dossier incomplet et à tous les locataires n'ayant rendu aucun des documents demandés.

Suite à ce premier courrier de rappel, un second courrier sous la forme d'un recommandé sera adressé, dans le courant du mois de novembre, à tous locataires dont le dossier demeurerait encore incomplet et ce, compte tenu des informations en possession de la société.

Ce courrier s'inscrit dans le cadre de la réglementation suivant laquelle en cas de refus de fournir les renseignements nécessaires au calcul du loyer, et faisant suite aux divers rappels adressés aux ménages. En cas de déclaration inexacte ou incomplète, la société a le droit de porter le loyer au montant maximal ou résilier le bail moyennant préavis (Art. 28 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007).

## **COMMENT NOUS RENDRE LES DOCUMENTS ?**

- Par courrier. Ils peuvent être déposés dans la boîte aux lettres du Foyer Fontainois ou dans la boîte située dans le hall et prévue à cet effet.
- Par mail à l'adresse suivante : [foyer-fontainois@foyer-fontainois.be](mailto:foyer-fontainois@foyer-fontainois.be).
- En permanence. Les documents peuvent également être rendus lors de nos permanences. (Durant la période COVID, les permanences se font uniquement sur RDV). Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que plus aucune photocopie de vos documents ne sera effectuée. Il revient donc au locataire de prendre ses dispositions afin d'effectuer ses photocopies au préalable.

## **POUR LES LOCATAIRES D'UN LOGEMENT À LOYER D'ÉQUILIBRE :**

Le montant du loyer des logements dits à « loyer d'équilibre » est adapté chaque année à la date anniversaire de la signature du contrat de bail. Un nouveau calcul de loyer vous sera envoyé pour vous signifier votre nouveau loyer.

Pour votre information, toutes nos procédures sont effectuées et régies par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 et du 04 octobre 2012. Articles 28-35 et 42-47.

## **UNE FOIS VOS DOCUMENTS RENTRÉS :**

La société de logement procède au calcul des nouveaux loyers pour l'année 2022 notamment en fonction des documents que vous avez rendus. Ces nouveaux calculs de loyer vous seront envoyés par voie postale dans le courant du mois de décembre.

Nous attirons encore votre attention sur le fait que si votre dossier est incomplet ou inexact, votre loyer sera porté au montant maximum, conformément à la réglementation en vigueur.

Si vous deviez éprouver des difficultés à réunir ces documents, nous vous invitons à prendre d'urgence contact avec le service administratif au 071/52.58.38 lors de nos permanences téléphoniques qui se tiennent chaque matin de 9h à 12h.



# Comptabilité

## LA RÉDUCTION DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER

*Le précompte immobilier est un impôt qui est payé chaque année par le Foyer Fontainois pour tous ses immeubles. Il correspond à un pourcentage du revenu cadastral indexé et dans certaines conditions, des réductions peuvent être accordées au bénéfice du locataire.*

### COMMENT OBTENIR UNE RÉDUCTION DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER ?

Le Foyer Fontainois se charge d'introduire la demande de réduction du précompte immobilier auprès du Ministère des Finances pour le 31 janvier au plus tard, en fonction des données en sa possession, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

La société recevra, dans le courant de l'année des informations du Ministère des Finances relatives aux ménages bénéficiaires et les montants à rembourser. La société rembourse alors au locataire la somme restituée par le Ministère ou la **déduit de la dette locative éventuelle.**

**Nous tenons à attirer votre attention sur le fait qu'aucun remboursement ne sera effectué tant qu'une dette locative persiste.**

Dans l'hypothèse où les documents étayant les situations donnant droit à une réduction de précompte immobilier ne sont pas en notre possession au 1<sup>er</sup> janvier de l'année (remise de documents en retard, reconnaissance de handicap après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année avec effet rétroactif à cette date), **il appartient au locataire d'introduire lui-même sa demande de réduction auprès du Ministère.**

Vous trouverez, ci-dessous, les conditions à respecter afin de pouvoir bénéficier de cette réduction.

PERSONNE À CHARGE	CONDITION DE RÉDUCTION	MONTANT DE RÉDUCTION
Enfants à charge (minimum 2)	Au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année, votre ménage compte au moins 2 enfants en vie dont l'un, au minimum, est encore à votre charge.	125,00€ pour chaque enfant
Personne handicapée (y compris enfant) à charge.	Être reconnu comme handicapé au sens de la réglementation du précompte immobilier <b>avant l'âge de 65 ans</b>	* Si le locataire est une personne handicapée et isolée : 125,00€ * Si le locataire a à sa charge une personne handicapée : 250,00€ pour autant qu'elle soit à sa charge au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année.
Invalide de guerre	Être reconnu comme grand invalide de guerre	250,00€



## LES NOUVEAUTÉS IMMOBILIÈRES

### 1. Le plan d'embellissement et de sécurisation des logements publics

Complémentaire au vaste plan de rénovation que nous évoquons juste après, le plan d'embellissement et de sécurisation fait partie du plan de relance « Get Up Wallonia ! » et se décline en trois axes d'interventions :

- La sécurisation des communs, accès et abords directs d'immeubles collectifs ;
- L'embellissement des communs, accès et abords directs d'immeubles collectifs et logements ;
- La gestion des consommations énergétiques des communs d'immeubles collectifs et logements.

Le Foyer Fontainois a pris le pari de se concentrer sur 2 de ces aspects : d'une part le besoin d'embellir l'intérieur des halls communs dégradés et usés par le temps et, d'autre part, par le manque de sécurité

au sein des halls des immeubles à appartements suite à des actes de vandalisme constatés à répétition.

En effet, pour palier à cela, le plan d'embellissement va permettre la rénovation des peintures des murs ainsi que la mise en place d'un nouveau revêtement au niveau des sols des parties communes de certaines blocs d'appartements.

En ce qui concerne la partie de mise en sécurité des halls communs des logements publics, des caméras de surveillance seront installées au niveau des halls d'entrées et couloirs d'accès aux logements. Les portes d'entrées des immeubles à appartements seront remplacées par des portes de sécurité anti-vandalisme avec une nouvelle parlophonie comprenant un contrôle d'accès par badges. D'autres seront sécurisées via l'adaptation d'électro-aimants également reliées à un contrôle d'accès. Les boîtes aux lettres seront, lorsque la situation le permet, intégrées au niveau des portes d'entrées afin de limiter les accès aux personnes externes aux immeubles.

Notre objectif est de supprimer par là les squats qui se passent au sein de nos immeubles afin que nos locataires puissent retrouver le calme et la sécurité nécessaire à leur confort de vie au sein de notre Foyer.

### 2. Le plan rénovation 2020-2024

Annoncé à l'été 2020 et étalé sur 4 ans, il s'agit d'un plan de grande ampleur lancé par le Gouvernement Wallon dont l'objectif est de renforcer la salubrité et d'améliorer la performance énergétique de 25.000 logements publics, dont pas moins de 243 logements du Foyer Fontainois sont concernés !

Le certificat PEB (Performance Énergétique du Bâtiment), est repris comme une mesure objective dans le milieu immobilier. Cette carte d'identité énergétique de l'habitation comporte une échelle allant de A à G. Les notes A et B, reflétant d'excellentes performances, sont attribuées aux bâtiments très bien isolés et les notes F et G désignant au contraire des habitations qui consomment beaucoup d'énergie.

L'essentiel des investissements portera dès lors sur des travaux économiseurs d'énergie, avec pour but d'atteindre le label B ou A pour chaque logement rénové. Les travaux s'inscriront dans le cadre d'une réflexion sur la durabilité des matériaux et des techniques. Mettre ces logements aux normes de salubrité-sécurité, améliorer les performances énergétiques des logements : Faibles besoins en chaleur du logement, bonne performance des installations de chauffage, bonnes performances des installations d'eau chaude sanitaire et système de ventilation complet.



# Technique

## 3. L'AXE 2

Ce programme a pour but d'équiper une sélection de logements d'un chauffage central au gaz afin de répondre au besoin de nos locataires pour obtenir une température constante dans leur logement régulée par un thermostat d'ambiance. Pour certains logements ciblés, le programme sera complété d'une rénovation plus lourde qui s'apparentera au programme du plan de rénovation.

Chaque logement a donc été contrôlé par nos gestionnaires de projets au niveau de son enveloppe afin de vérifier les performances énergétiques de ceux-ci.

Les épaisseurs d'isolation en façade et en toiture ainsi que le type de châssis présent ont été vérifiés. Une étude a également été faite afin de déterminer les possibilités de mise en exécution d'une telle installation en fonction de l'aménagement du logement.

## 4. L'AXE 1

Ce projet, dont les travaux devraient débuter avant la fin de l'année, a pour but de rénover de manière lourde 34 logements inoccupés au sein du Foyer Fontainois.

L'intervention s'étalera sur 1 an avec des actions ciblées sur chaque logement, le but étant de remettre complètement à neuf l'intérieur des logements trop longtemps inoccupés, et de pouvoir les remettre en location. Nous prévoyons ainsi des travaux tant d'électricité, de chauffage ou de revêtement de sol, que de finitions des cuisines et sanitaires.

## 5. L'ancrage 2014-2016

A côté de ses nombreux plans de rénovation, le Foyer Fontainois ambitionne également de construire 11 nouveaux logements sociaux et 4 logements de transit sur le site des Crocheux, qui s'articuleront autour d'un nouveau siège social, destiné à vous accueillir encore mieux. Une bonne partie des logements construits seront adaptables et pourront dès lors héberger dans les meilleures conditions les personnes à mobilité réduite.





## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

**Dans le cadre du plan de rénovation, le Foyer Fontainois accompagnera socialement les locataires.**

D'un point de vue individuel, nous allons rencontrer chaque locataire par le biais de visites à domicile.

La communication et l'explication des différentes phases de travaux permettent de renforcer la participation du locataire et permettent à la rénovation des logements d'être appréhendée de manière optimale.

Il faut associer et impliquer étroitement le public aux différentes étapes du processus de rénovation de manière à s'assurer de la bonne compréhension des spécificités des travaux envisagés et des enjeux de salubrité, sécurité et de diminution des consommations énergétiques et de permettre ainsi une réelle appropriation des travaux réalisés au sein du logement.

Collectivement parlant, la mise en place d'activités et d'animations verra le jour au sein des différents quartiers, à l'aide des institutions présentes dans l'entité de Fontaine-l'Évêque.

Le but est de favoriser la durabilité et la performance des travaux réalisés, le confort des habitations, la qualité de vie, le bien-être des ménages, la gestion responsable des consommations énergétiques (gestion économique, gestion en termes de salubrité lorsque le bien est mieux isolé, ...).

Aussi, des réunions d'informations seront organisées au profit des locataires et de leur famille, pour répondre à un maximum de questions.

## AIDE AUX SINISTRÉS #toussolidaires

**Suite aux graves inondations survenues à la mi-juillet, le Foyer Fontainois a décidé de venir en aide aux sinistrés et aux personnes les plus touchées.**

L'équipe du Foyer a fait un appel aux dons via Facebook et au sein du personnel afin de récolter des vivres et des vêtements.

Nous avons reçu de nombreux sacs contenant des vêtements, des couvertures, du matériel scolaire pour les enfants ainsi que des jouets. Mais également de l'eau et de la nourriture.

Nos collègues de la Commune de Fontaine-l'Évêque sont venus réceptionner les marchandises afin de les déposer à la Croix Rouge.

Nous tenions à remercier les bénévoles ainsi que toutes les personnes donatrices et nos pensées vont aux familles touchées par ces événements tragiques.

Si vous souhaitez faire un don à la Croix Rouge, voici quelques adresses utiles :

- Maison de la Croix Rouge Val des Aulnes (Rue t'Serstevens 36, 6530 Thuin)
- Maison Les Gilles (Rue de la Triperie 5 B, 7130 Binche)
- Maison Pays de Charleroi (Rue du Gouvernement 15, 6000 Charleroi)

Le numéro de compte est le suivant : BE72 0000 0000 1616

Ou consulter le site de la Croix Rouge : <https://www.croix-rouge.be/>





# Technique

## COMMENT ENTRETENIR SON LOGEMENT

### ISOLER SES TUYAUX EN CAVE :

#### QUI EST CONCERNÉ ?

Vous possédez une cave où des tuyaux de chauffage circulent.

-> **Vous êtes concerné !**

#### QU'EST-CE QU'ISOLER SES TUYAUX?

Grâce à des gaines en laine, de verre ou de roche, ou encore de la mousse polyéthylène, vous allez entourer les tuyaux de chauffage afin de les isoler.

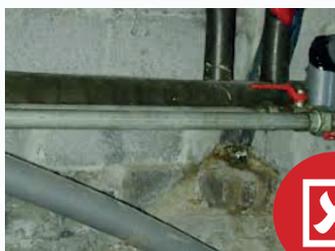
#### QUAND ?

Avant l'hiver, c'est-à-dire avant que les températures ne chutent en-dessous de zéro.

#### POURQUOI ?

Le R.O.I. locatif stipule que le locataire est tenu, entre autres, de préserver les conduites d'eau contre la gelée.

Isoler les tuyaux de chauffage = éviter une perte substantielle d'énergie  
-> économie d'énergie



**Risque de conduites gelées !  
Perte d'énergie, économie**



**Moins de perte d'énergie,  
protégé contre le gel**



#### COMMENT ?

Isoler vos tuyaux de chauffage est relativement facile. De nombreux manchons prêts à l'emploi sont spécialement conçus pour l'isolation des conduites de chauffage. Optez donc pour un manchon en laine de verre (1), en laine de roche (2) ou en mousse polyéthylène (3). Si la fermeture auto-adhésive n'est pas fournie, rapprochez les deux lisières et fixez-les à l'aide d'un ruban isolant. L'isolant pour conduites est généralement vendu dans tous les magasins de bricolage à un prix plus qu'abordable.



(1)



(2)



(3)





## AVANT L'HIVER ?

### PURGER SES RADIATEURS :

#### QUI EST CONCERNÉ ?

Vous possédez un système de production de chauffage central individuel, c'est-à-dire que la chaudière se situe dans votre habitation même.

-> Vous êtes concerné !

#### QU'EST-CE QUE PURGER UN RADIATEUR ?

Enlever l'air accumulé dans les radiateurs et tuyauteries de chauffage.

#### QUAND PURGER ?

Lorsque vos radiateurs ne chauffent qu'à moitié ou font du bruit, c'est qu'il y a de l'air dans les conduites et radiateurs.

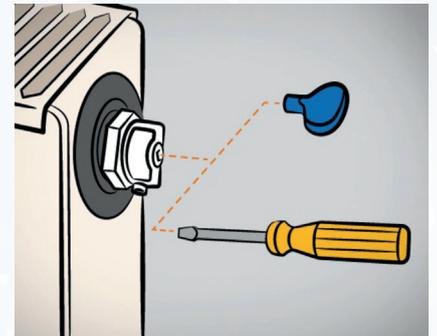
#### POURQUOI ?

Comme le R.O.I. locatif le stipule, les réparations et entretiens à charge du locataire devront faire l'objet, pendant toute la durée de location, d'une intervention immédiate en « bon père de famille ».

Si vous rencontrez des problèmes de bruits sur vos radiateurs ou si vous remarquez qu'ils ne chauffent pas à la même température partout, il est probable qu'ils aient besoin d'être purgés.

**Purger un radiateur** permet d'évacuer l'air qui se trouve à l'intérieur.

Il est recommandé de le faire au moins **une fois par an** pour optimiser les performances de son installation et doit être effectué à froid mais la chaudière peut rester en route.



**NB :** Purger vos radiateurs avant la période de chauffe

#### COMMENT ?

Pour effectuer la purge, il vous suffit de tourner cette vis avec votre tournevis ou une clef de purge, jusqu'à ce que l'air s'échappe du radiateur.

Un peu d'eau va s'écouler en même temps (d'où le besoin d'avoir un petit récipient à côté), il faut laisser couler l'équivalent d'un petit verre pour bien purger.

Une fois l'opération terminée, il vous suffit de revisser et le tour est joué ! Une fois votre chaudière remise en route, pensez à vérifier que vous avez bien resserré la vis de tous vos radiateurs.



- 1- IDENTIFIEZ L'EMBOUT
- 2- POSITIONNEZ UN RÉCIPENT EN DESSOUS
- 3- INSÉREZ UN TOURNEVIS PLAT
- 3- TOURNEZ LA VIS DANS LE SENS ANTI-HORAIRE
- 4- REVISSEZ UNE FOIS L'AIR EXPULSÉ



# Infos

## RESPECTER LES PARTIES COMMUNES, C'EST SE RESPECTER !

« C'est aussi une question de sécurité. »

Le Règlement d'Ordre Intérieur, remis à l'ensemble des locataires, explique les conditions pratiques d'occupation des logements publics du Foyer Fontainois qui n'ont pas été expressément prévues ou définies dans le contrat de bail mais qui néanmoins en font partie intégrante. On y souligne notamment l'importance du respect de chacun et d'une cohabitation sereine.

Chaque locataire est donc tenu de s'y conformer dans le but d'entretenir et/ou améliorer la cohabitation entre voisins.

La **propreté des parties communes** (hall d'entrée, paliers, accès aux caves, espaces verts, ...) est un point important et nécessite la collaboration de tous. Les parties communes de votre immeuble sont le prolongement de votre logement; comme pour celui-ci, il est indispensable de veiller à ne pas laisser traîner des déchets, des mégots de cigarette, des cannettes vides, des journaux toutes-boîtes dans votre hall d'entrée.

Un immeuble propre et accueillant procure un sentiment de bien-être mais donne aussi une amélioration de l'harmonie entre ses habitants. Il en va d'un petit effort de tous pour vivre dans un immeuble dont on puisse être fier. Cela nécessite que chacun respecte les parties communes, c'est-à-dire les paliers, escaliers, cabines d'ascenseurs, halls d'entrée, espaces verts, couloirs des caves et des greniers, buanderies, espaces « poubelles », zones de circulation des garages, chemins et allées, ...

Ne pas secouer des tapis sales, ni laisser traîner des sacs poubelles en dehors des endroits prévus à cet effet. Il peut arriver que l'on salisse, il faut alors faire preuve de savoir-vivre en nettoyant immédiatement afin d'éviter que les frais de nettoyage soient portés à charge de l'ensemble des occupants.

La sécurité pour tous, cela part souvent d'une bonne intention, certains souhaitent aménager et décorer les halls communs,

avec des petites tables, des plantes, des étagères ou tout autre meuble ou objet de décoration.

D'autres, moins bienveillants, cherchent à s'en servir comme pièces supplémentaires afin d'entreposer de vieilles caisses, les poussettes, les vélos, ... Dans les deux cas, cela peut engendrer des problèmes au niveau sécurité ou même causer des accidents.

De plus, ces différents aménagements sont dangereux, notamment en cas d'évacuation de l'immeuble si un sinistre se déclarait. Il est donc strictement interdit de déposer dans les entrées, escaliers, paliers, dégagements, couloirs et caves et emplacements de parking, local compteur quelque objet que ce soit (poussettes, vélos, déchets...).

**En cas d'accident, les locataires s'exposent à des poursuites.**

# AMO



## « MAIS C'EST QUOI CE P'TIT BUS ? »

Voici plusieurs années que, reconnu par le secteur de l'Aide à la Jeunesse, le service d'Actions en Milieu Ouvert « **Pavillon J** » de la Cité de l'Enfance (ISPPC) articule ses actions sur le territoire de Fontaine-l'Évêque.

Le service AMO a pour mission l'aide préventive au bénéfice des jeunes et/ou leurs familles dans leur milieu de vie et dans leur rapport avec l'environnement social. Pour ce faire, l'AMO développe d'une part un service d'aide aux jeunes et aux familles et d'autre part un ensemble d'actions de prévention sociale et éducative. Et ce en toute confidentialité et de manière gratuite.

**Notre service peut vous proposer :**

### UN ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF INDIVIDUALISÉ

L'aide individuelle est une aide sociale et éducative. Elle vise à favoriser l'épanouissement personnel du jeune dans son environnement social et familial. C'est un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio pédagogique visant à aider le jeune à surmonter ses difficultés dans les domaines familiaux, sociaux, scolaires, administratifs, juridiques, professionnels et économiques.

L'aide individuelle doit être sollicitée auprès du service par le jeune (moins de 22 ans) ou un de ses proches, hors de tout mandat, en toute confidentialité et gratuitement.

### DES ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE

Cet axe inscrit le jeune dans une démarche collective en vue d'améliorer son environnement social, d'apporter une réponse globale à des problèmes individuels et de développer une dynamique de réseau et de communication sociale.

Il se caractérise souvent par le développement de projets pour lesquels les jeunes sont rendus « acteurs » de l'action. A titre d'exemples, nous pouvons citer les projets quartiers de foot, entre filles, graffiti ; et de nombreux jeunes de l'entité ont déjà participé à des projets qui les ont amené à se rendre à l'étranger (Sénégal, Philippines, Moldavie, Pologne, Roumanie,...).

Notre équipe de travailleurs sociaux est présente dans les quartiers lors de périodes de zonages organisées jusqu'à 20h.

D'autre part, le service Pavillon J AMO peut être le médiateur des jeunes auprès des instances politiques, sociales, administratives ou associatives.

**Vous pouvez aussi bénéficier de ces services dans le « P'TIT BUS DES QUARTIERS ». Celui-ci se stationne certainement non loin de chez vous.**

(Forchies-la-Marche, Fontaine-l'Évêque et Leernes)

### CONTACTS :

#### Coordination

LA MARCA Antonino : 0476/94.77.26  
antonino.lamarca@chu-charleroi.be

#### Equipe

0478/93.56.52  
pavillonj@chu-charleroi.be



lebus desquartiers





# Régie de Quartier

## Départ à la pension d'Alain Blondiau

OUVRIER COMPAGNON À LA RDQ DEPUIS 12 ANS ET FORMATEUR

Le Conseil d'Administration de la Régie des Quartiers et tous nos partenaires et plus particulièrement « Le Foyer Fontainois », te disent bravo et te souhaitent bonne route.

La Régie des Quartiers a beaucoup apprécié de travailler avec toi.

Œuvrer à tes côtés ne fût que moment de partage, d'entraide professionnelle, de solidarité d'équipe ...

Accompagné de tous les stagiaires que tu as connu et formé dans le domaine du bâtiment et la gestion des espaces verts, nous voulons te remercier.

*Voilà le jour de ma pension est arrivé, une nouvelle page se tourne pour moi !*

*C'est avec beaucoup d'émotions et de nostalgie que je tourne cette page.*

*Il faut savoir que de travailler au sein de la Régie, c'est travailler dans une ambiance familiale. Chacun s'appelle par son prénom et c'est important.*

*Il est, en effet, rare de pouvoir se sentir aussi à l'écoute et proche de son Président, directeur, cadres et collègues mais aussi stagiaires volontaires.*

*Grâce à cette proximité, j'ai pu participer à la réalisation de beaux projets pour les locataires. Par exemple : l'aide aux personnes à*

*mobilité réduite, le jardin partagé à Fontaine, Algora à Leernes, les arbustes et bancs dans la Cité des Oiseaux, Noël pour les locataires, ... etc. Et bien d'autres encore ... Mais parmi ceux-ci, il y en a un qui me tenait vraiment à cœur, c'est celui de la Saint-Nicolas.*

*En effet, voir la magie reflétée dans le regard de tous ces enfants de nos 3 cités a été pour les stagiaires et moi un moment unique et fort à vivre. Intense en émotions et joie.*

*« Et oui on les aime nos petits locataires ! »*

*Je tiens à remercier mes supérieurs et collègues de tous ces merveilleux moments partagés ensemble !*

Alain Blondiau



# Interview



## Départ à la pension de Jean Noto

AGENT ENVIRONNEMENTAL DEPUIS 26 ANS



Après 26 ans de service au sein du Foyer Fontainois, M. Jean Noto, Agent environnemental, a pris sa pension au 1<sup>er</sup> juin 2021. C'est donc avec le cœur lourd que nous avons dû lui dire au revoir. Il était un personnage pour la société et nous manquera à tous.

Toute l'équipe du Foyer Fontainois lui souhaite une retraite paisible et agréable.

Un petit mot de sa part afin de résumer son parcours au sein du Foyer Fontainois :

« C'est le 1<sup>er</sup> juin 1995, que je suis entrée en fonction pour le Foyer Fontainois.

Mon rôle consistait à m'occuper de la régie ouvrière, effectuer des états des lieux. Ensuite, j'ai été détaché pour la RWL en qualité de formateur technique pour la régie de quartier.

Après avoir été convoqué au sein du cabinet du Ministre Monsieur Tamignaux avec mon Président de l'époque, ma mission était de mettre en place l'envol de la première régie de quartier qui était située à Fontaine-l'Évêque.

Le taux de placement des stagiaires était de 85 % de réussite avec grande fierté sur Fontaine-l'Évêque. S'en sont suivies d'autres épreuves d'aptitudes et j'ai été alors nommé Inspecteur Technique à l'unanimité par le C.A.

Différentes tâches sont venues s'ajouter et j'ai également dû faire face à la gestion du charroi des véhicules SLSP et gestionnaire « stock » ; tout cela, avec un matériel archaïque, sans ordinateur, tout sur papier !

Mon rôle était alors contrôleur chantiers, élaboration des cahiers des charges et dans la foulée, gestionnaire d'environnement.

J'ai terminé ma carrière avec le poste d'agent constatateur, police administrative au niveau environnemental.

Mon cœur étant vraiment pour l'environnement, je compte reprendre cette activité quelques heures par jour. »



# Environnement

## LE GRAND NETTOYAGE BE WAPP

Comme vous le savez, le sujet un peu tabou mais plus qu'important en ce moment est centré sur l'avenir de notre planète et de notre environnement.

Notre chère mère-nature nous envoie des messages d'alerte au travers de changements climatiques extraordinaires comme ces modifications radicales de températures (+30 °C en plein mois de mai et 12°C au mois d'août), mais aussi toutes ces catastrophes « naturelles » dirons-nous... Ces terribles inondations, les feux de forêt dans plusieurs régions du monde, la fonte des glaces en Antarctique, ...

Indirectement, nous sommes responsables de cet avenir. Nous en parlons depuis des années. De nombreuses associations et mouvements se battent et tentent de se mobiliser pour sensibiliser le plus de personnes. Mais il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Si nous pouvons agir au quotidien ou par le biais d'une bonne action même à petite échelle, nous devons le faire ensemble !

Un petit geste est une grande action pour le futur !

**Le Foyer Fontainois a donc décidé de rassembler son équipe et de participer au « Grand Nettoyage Be Wapp » qui aura lieu les 24-25 et 26 septembre 2021.**

### LE GRAND NETTOYAGE BE WAPP, C'EST QUOI ?

Le Grand Nettoyage est une vaste mobilisation citoyenne qui vise à conscientiser les générations actuelles et futures à la malpropreté ambiante dans le but de faire changer les comportements de manière durable.

Depuis 2015, le temps d'un week-end, tous les Wallons - citoyens, écoles, clubs de sports, mouvement de jeunesse, entreprises et associations diverses - se mobilisent autour d'un objectif commun : ramasser les déchets qui jonchent nos rues, nos chemins de campagne, pistes cyclables et autres pour que notre région soit plus agréable à vivre.

**Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site [www.bewapp.be](http://www.bewapp.be)**

**ON NETTOIE  
ET TOI ?!**

Be  
WaPP



**GRAND NETTOYAGE**  
du 23 au 26 septembre

Inscrivez-vous à partir du 2 août  
jusqu'au 13 septembre sur [bewapp.be](http://bewapp.be)

# tibi



FLEURUS / FONTAINE-L'EVÊQUE / GERPINNES / MONTIGNY-LE-TILLEUL

## COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS (sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune) ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES (conteneurs verts, selon la commune)

	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	CHARLEROI	CHÂTELET	FLEURUS	FONTAINE-L'EVÊQUE
<b>LUNDI</b>	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT PIÉTON GODARVILLE	DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE- AU-POINT		FLEURUS 1 WANFERCÉE- BAULET LAMBUSART	
<b>MARDI</b>		CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR- SAMBRE	CHÂTELET 1 BOUFFIOLX CHÂTELINEAU	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES	
<b>MERCREDI</b>		JUMET ROUX MONT-SUR- MARCHIENNE			FONTAINE-L'EVÊQUE FORCHIES-LA- MARCHE LEERNES
<b>JEUDI</b>		COUILLET MARCINELLE RANSART	CHÂTELET 2 CHÂTELET		
<b>VENREDI</b>		CHARLEROI GILLY GOSSÉLIES MARCHIENNE- DOCHERIE MONTIGNIES- SUR-SAMBRE		FLEURUS 3 SAINT-AMAND BRYE, WAGNELEE WANGENIES FLEURUS-CENTRE VIEUX CAMPINAIRE	

# tibi

**CONSULTEZ  
LE SITE WEB!**  
Plein d'infos sur  
[www.tibi.be](http://www.tibi.be)

**REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ**

JOURS FÉRIÉS	DATES	REPLACEMENT
<b>TOUSSAINT</b>	LUNDI 1 <sup>er</sup> NOVEMBRE 2021	SAMEDI 30 OCTOBRE 2021
<b>ARMISTICE</b>	JEUDI 11 NOVEMBRE 2021	SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021
<b>SAINT-ELOI</b>	MERCREDI 1 <sup>er</sup> DÉCEMBRE 2021	SAMEDI 4 DÉCEMBRE 2021

## DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FONTAINE L'EVÊQUE	15	1-15-29	13	13-27	10	10-24	8	8-22
GERPINNES	14	14-28	12	12-26	9	9-23	7	7-21
HAM-SUR-HEURE/ NALINNES	13	13-27	11	11-25	8	8-22	6	6-20
LES BONS VILLERS	9	9-23	7	7-21	4	4-18	2-30	2-16-30
MONTIGNY-LE-TILLEUL	1-29	1-15-29	27	13-27	24	10-24	22	8-22
PONT-À-CELLES 1	7	7-21	5	5-19	2-30	2-16-30	28	14-28
PONT-À-CELLES 2	8	8-22	5	6-20	3	3-17	4-29	4-15-29

Dates en rouge : collecte le samedi pour cause de jour férié.

### LES FRÉQUENCES DE COLLECTES SÉLECTIVES CHANGENT EN 2021 !

Le ramassage des sacs bleus PMC a maintenant lieu TOUTES LES 2 SEMAINES.

Le ramassage des papiers-cartons et du verre TOUTES LES 4 SEMAINES.

Ne vous fiez donc plus à vos vieilles habitudes de sortir vos déchets sélectifs à jour fixe, une fois par mois, comme par le passé ! Nous passons maintenant plus souvent.

Consultez bien les dates des collectes sur le tableau ci-contre.

Collectes de PMC : utilisez exclusivement des sacs bleus avec la mention PMC et le logo de l'intercommunale Tibi.

Respectez les consignes de tri actuelles du PMC. Les citoyens seront avertis lorsque les règles de tri seront modifiées.

LE FOYER  
FONTAINOIS



# Contacts

## Comment communiquer avec le Foyer Fontainois?



**Par téléphone au  
071/52.58.38.**

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



**Permanences administratives  
et techniques**

- Mardi de 9h00 à 11h30
- Jeudi de 13h30 à 15h30



**Par écrit**

- Adresse: rue de l'Alouette, 14 bte 52 - 6140 Fontaine-l'Évêque
- Mail: [foyer-fontainois@foyer-fontainois.be](mailto:foyer-fontainois@foyer-fontainois.be)
- Fax: 071/54.15.76.



**Notre site Web**

- [www.foyer-fontainois.be](http://www.foyer-fontainois.be)



**Notre Facebook**

- [www.facebook.com/foyerfontainois/](http://www.facebook.com/foyerfontainois/)

### **Service de garde**

En dehors des permanences, en semaine, nous consulterons les messages vocaux laissés sur le GSM d'urgence jusque 16h30 du lundi au jeudi et jusque 13h30 le vendredi.

Après ces heures, week-end et jours fériés, les messages seront consultés le premier jour ouvrable des bureaux.

### **Toutefois, lors d'une urgence :**

- En cas d'incendie, inondation, faits suspects : contactez le 112
- En cas de rupture de canalisation : la SWDE au 087/87.87.87
- En cas de coupure d'électricité générale : ORES au 078/78.78.00
- En cas de suspicion ou fuite de gaz : ORES au 0800/87.087
- En cas de panne ascenseur : Schindler au 0800/17.070
- Appelez le 0472/22.25.79 en cas de panne de chaufferies collectives (Alouette 14, Pinson 34 (Cantonner), 3 Bonniers 53-55, Martinet 18-20 & 29-31, Crocheux 26-28), tout en laissant un message avec vos coordonnées complètes (Nom, tél + adresse complète)

